

## Vidéo du Directeur Général – 30 octobre 2024

Je vous remercie de vous joindre à moi pour les prochaines minutes.

À l'occasion de la publication du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, ou déclaration d'automne comme nous aimons l'appeler, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire le point sur les finances et le programme d'emprunt de l'Ontario.

Le déficit de l'Ontario devrait s'élever à 6,6 milliards de dollars pour l'exercice en cours, soit une amélioration de 3,2 milliards de dollars par rapport aux perspectives publiées dans le *Budget 2024*. À moyen terme, le gouvernement prévoit un déficit de 1,5 milliard de dollars en 2025-2026, suivi d'un excédent de 0,9 milliard de dollars en 2026-2027, soit une amélioration totale de 6,7 milliards de dollars sur cette période de trois ans par rapport aux prévisions du *Budget 2024*.

La croissance du PIB réel de l'Ontario devrait passer de 1,4 % en 2023 à 0,9 % en 2024. Avec la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, la croissance du PIB réel devrait passer à 1,7 % en 2025 et à 2,3 % en 2026 et 2027. Dans un souci de planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

J'en viens maintenant à notre programme d'emprunt. Les prévisions d'emprunt à long terme pour l'exercice en cours restent à 37,5 milliards de dollars, soit le même niveau que celui indiqué dans les Finances de l'Ontario pour le premier trimestre. L'amélioration de la situation déficitaire depuis lors a entraîné une diminution des besoins de financement, ce qui nous a permis d'augmenter nos réserves de trésorerie. Cela améliorera la liquidité et la flexibilité pour les années à venir.

Au moment de la publication de la déclaration d'automne, nous avons exécuté 31,4 milliards de dollars du programme d'emprunt à long terme de l'exercice en cours.

L'Ontario devrait payer 12,7 milliards de dollars de frais d'intérêt en 2024-2025. Sur la période de quatre ans indiquée dans ce graphique, les charges cumulées d'intérêts de la dette sont estimées à 4,1 milliards de dollars de moins que les prévisions du *Budget 2024*. Ceci est principalement dû à la baisse des coûts d'emprunt au cours de l'exercice précédent.

Comment avons-nous donc réussi à contracter 31,4 milliards de dollars d'emprunts à long terme depuis le début de l'exercice budgétaire? Le marché intérieur a représenté 80 % des emprunts, par le biais de 24 émissions syndiquées et de deux obligations vertes. Ce chiffre reste dans notre fourchette cible de 75 à 90 % du total des emprunts à long terme pour les emprunts nationaux.

Le 2 octobre, l'Ontario a émis une obligation verte d'un montant de 1 milliard de dollars. Il s'agit de la deuxième obligation verte émise au cours de cet exercice et de la dix-septième au total. Il s'agit de la première obligation verte à 30 ans émise par une province canadienne.

Les 20 % restants des emprunts réalisés au cours de l'exercice ont été contractés en dollars américains et australiens.

Enfin, j'aimerais aborder la stratégie de réduction du fardeau de la dette de la province. L'Ontario a continué à maintenir les objectifs fixés dans le *Budget 2023* et s'est engagé à atteindre ces objectifs à moyen terme.

Les trois ratios de viabilité de la dette devraient maintenant être nettement meilleurs que les projections faites au moment du *Budget 2024*.

Le ratio dette nette/PIB de l'Ontario en 2024-2025 devrait maintenant s'établir à 37,8 %, soit une baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport aux 39,2 % prévus dans le *Budget 2024*.

Le ratio dette nette/recettes devrait s'établir à 202 % en 2024-2025, soit 12 points de pourcentage de moins que les 214 % prévus dans le *Budget 2024*.

Le ratio des intérêts de la dette aux recettes devrait être de 6 % en 2024-2025, soit 0,8 point de pourcentage de moins que les 6,8 % prévus dans le *Budget 2024*.

Dans le *Budget 2025*, nous prévoyons de modifier la présentation de l'intérêt de la dette à des fins comptables. Actuellement, nous calculons l'intérêt de la dette sur une base nette, c'est-à-dire en soustrayant les intérêts et les revenus d'investissement de l'intérêt de la dette, au lieu de les déclarer séparément en tant que recettes.

Pour nous conformer pleinement aux normes comptables du secteur public, nous présenterons dorénavant les charges d'intérêt sur une base brute, et nous présenterons séparément les intérêts et les revenus d'investissement en tant que recettes. L'impact de ce changement sera neutre d'un point de vue fiscal et économique.

Le ratio intérêt de la dette/recettes continuera d'être calculé sur une base nette après la mise en œuvre de la modification comptable, afin de rester comparable aux données historiques et de continuer à fournir la mesure la plus pertinente des charges d'intérêt nettes de l'Ontario en pourcentage de ses recettes du point de vue des marchés financiers. Nous prévoyons que ce ratio restera proche des niveaux les plus bas qu'il ait connus depuis les années 1980.

Vous trouverez de plus amples informations fiscales et économiques de la déclaration d'automne sur le site Web du ministère des Finances. Vous pouvez également trouver des renseignements actualisés sur les emprunts dans notre fiche de renseignements à

l'intention des investisseurs et la présentation en relation avec les investisseurs, publiées sur le site Web de l'OOF.

Merci beaucoup pour votre temps.